

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents : Alain BERNARD, Christian DUMORTIER, Danièle WATTEAU, Mélanie MAZINGARBE, France CATOEN, Christian VANDEWALLE, Yannick DELOURME, Marie NIETO, Philippe GUILLON

Absents excusés : Renaud AVEZ, Denise DESCAMPS, Marcel WATIER, Marie-Renée PELON, Jean-Pierre Jayet

Pouvoirs : Denise DESCAMPS à Christian DUMORTIER, Renaud AVEZ à Christian VANDEWALLE, Marie Renée PELON à Yannick DELOURME, Jean-Pierre Jayet donne pouvoir à Alain BERNARD.

Désignation du secrétaire de séance : Ph Guillon

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 MAI

Le compte rendu du conseil du 15 mai 2017 est approuvé à la majorité.

2- DELIBERATIONS

21 – DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTION DES SENATEURS

Suite à appel à candidature, les candidats aux postes de délégués sont :

- Christian Vandewalle
- Alain Bernard
- Marie Nieto

Les candidats aux postes de suppléants sont les suivants :

- France Catoen
- Christian Dumortier
- Mélanie Mazingarbe

Après avoir procédé au vote, ces 6 candidats sont élus à l'unanimité par les membres du conseil municipal, avec zéro bulletins blanc ou nul.

22 – RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2017

Le décret qui permet une organisation scolaire sur 4 jours est paru le 28 juin 2017 au journal officiel. Ce décret offre la possibilité d'un retour à quatre jours de classe afin de redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires aux singularités de chaque contexte local et dans un souci constant de l'intérêt des enfants.

Cette évolution doit faire l'objet d'un consensus local et être en accord avec le DASEN.

Le Conseil d'école a été consulté le 19 juin et a donné un avis favorable.

Dans ce contexte, il paraît opportun de se positionner sur cette nouvelle mesure compte tenu que celle-ci nous permet de solutionner un certains nombres de difficultés liées à la précédente organisation des nouvelles activités périscolaires.

Cette demande sera adressée au DASEN (Direction Académique des Services de l'Education National) pour décision.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal cette possibilité de revenir à la semaine des 4 jours et les enfants n'auront plus classe le mercredi matin.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité de revenir à la semaine des 4 jours dès septembre 2017.

23 – RENOUELEMENT CONTRAT AGENT CONTRACTUEL NON PERMANENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite au départ d'un agent.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1/09/2017 au 6/07/2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14h30.

Il devra justifier d'expérience professionnelle dans l'encadrement des enfants.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1/09/2017 au 6/07/2018 inclus.

24 – CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SERVICE ECOLE

Il est proposé de nommer stagiaire à temps non complet l'agent technique chargé de l'aide à l'enseignante en classe maternelle et la gestion de la cantine.

Cet agent effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emplois. Ce stage pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an. La fin du stage donne suite à une titularisation.

Pour cela, il convient de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er septembre 2017. Il s'agit d'un poste à temps non complet sur une base horaire de 20 heures par semaine. Compte tenu

de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégories C, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347 de l'échelle C1 du grade de recrutement.

La personne occupant le poste sera stagiaire pendant un an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette disposition.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité de créer un poste d'adjoint technique chargé de l'aide à l'enseignante en classe maternelle et de la gestion de la cantine à compter du 1er septembre 2017, à temps non complet sur une base horaire de 20h par semaine.

25 – TARIFS CANTINE POUR 2017/2018

Un repas bio par semaine sera proposé à la cantine dès la rentrée de septembre.

Le tarif bio étant plus élevé qu'un repas normal, il est proposé au conseil de revoir les tarifs cantine comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La dernière révision date du 14 mars 2016.

TARIFS CANTINE	2016/2017	<i>2017/2018</i>
Bouvinois non imposable	2.55	<i>2.60</i>
Bouvinois imposable	3.70	<i>3.75</i>
non Bouvinois	4.15	<i>4.25</i>

Le conseil, après en avoir délibéré, donne à la majorité un avis favorable pour l'application de ces nouveaux tarifs à compter de septembre 2017.

26 – Délibération en urgence : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Bouvines est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Bouvines souhaite participer à ma mobilisation autour de ce projet ;

Le conseil après en avoir délibéré décide à la majorité d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

3 – POINTS DIVERS

- Eclairage public : visite de la commune de Pérenchies qui a présenté l'approche qu'ils ont suivie pour la refont de leur éclairage public (dossier initialisé en 2012). Beaucoup d'informations qui nous seront très utiles pour initialiser notre dossier. Suite à cette visite nous envisageons de lancer une consultation qui comprendrait une phase de diagnostic de l'existant (état des armoires, du câblage et des luminaires), et une phase d'étude et de proposition d'un nouvel éclairage public basse consommation pour la commune.

- City Stade : suite à quelques débordements de jeunes, Mr le Maire a pris 2 arrêtés :
 - Les équipements du city stade sont interdits aux enfants de plus de 14 ans
 - Le parking est interdit devant le terrain de tennis

- La date du prochain conseil sera fixée deuxième quinzaine d'août.